



HOPITAL DE PEDIATRIE ET DE REEDUCATION DE BULLION

Route de Longchêne

78 830 BULLION

☎ 01.34.85.43.00.

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)  
MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX  
Marché à Procédure Adaptée (MAPA)**

**REPLACEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES DE L'AILE MEDICALE**

N° de Marché : 17T201

**Maître d'Ouvrage :** HPR de Bullion, Route de Longchêne, 78830 Bullion

**Pouvoir adjudicateur :** Madame DAVID Aline, Directrice de l'HPR

**Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques :** Madame BOURIQUET

**Date limite de remise des candidatures : le lundi 2 octobre 2017 à 14h00**

Le présent Règlement de Consultation comporte 7 pages.



## TABLE DES MATIERES

<b>1</b>	<b>OBJET DE LA CONSULTATION</b> .....	- 1 -
<b>2</b>	<b>MAITRE D'OUVRAGE</b> .....	- 1 -
<b>3</b>	<b>DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION</b> .....	- 1 -
<b>4</b>	<b>PROCEDURE DE LA CONSULTATION</b> .....	- 1 -
<b>5</b>	<b>CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES</b> .....	- 2 -
<b>6</b>	<b>PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES</b> .....	- 3 -
6.1	Candidatures .....	- 3 -
6.2	Offres.....	- 4 -
<b>7</b>	<b>JUGEMENT DES OFFRES</b> .....	- 4 -
<b>8</b>	<b>VISITE DES LIEUX</b> .....	- 5 -



## 1 OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent marché a pour objet le remplacement en rénovation des menuiseries extérieures de l'aile médicale, située au premier étage du Bâtiment Petit à l'Hôpital de Pédiatrie et de Rééducation de Bullion.

## 2 MAITRE D'OUVRAGE

**Mme Aline DAVID**  
Directrice par Intérim  
HPR de BULLION

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires d'ordre administratif ou technique qui leur sont utiles pour répondre à la consultation, les candidats peuvent s'adresser à :

Madame Sabrina SOCCARD  
Service Travaux/Marché  
Tél. : 01 34 85 42 30  
e-mail : [ssoccard@hpr-bullion.fr](mailto:ssoccard@hpr-bullion.fr)

## 3 DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION

Les travaux sont répartis en un seul lot désigné ci-dessous :

<b>Lot 1 : Menuiseries Extérieures</b>
--

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600€ TTC.

## 4 PROCEDURE DE LA CONSULTATION

Cette consultation sera réalisée selon une procédure adaptée (art. 28 du code des marchés publics). Après réception des offres, le HPR de Bullion, s'il le juge nécessaire, pourra entamer une phase de négociation avec un ou plusieurs candidats ayant déposé une offre.

Le dossier de consultation des entreprises se compose des pièces suivantes :

- L'Acte d'engagement
- Le cahier des clauses techniques
- le présent règlement de consultation



## 5 CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

Le dossier de consultation peut être retiré sous la forme papier à l'accueil du HPR de Bullion à l'adresse suivante :

Route de Longchêne  
78 830 BULLION  
Tel : 01.34.85.43.00.

De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 du lundi au vendredi.

ou téléchargeable sur le site internet : [www.hpr-bullion.fr/Espace professionnel/Les marchés publics](http://www.hpr-bullion.fr/Espace_professionnel/Les_marchés_publics).

Tout candidat qui téléchargera ce dossier à l'adresse mail ci-avant sans l'avoir retiré sous format papier, devra impérativement se signaler à l'adresse suivante : [ssoccard@hpr-bullion.fr](mailto:ssoccard@hpr-bullion.fr)

Cette procédure permettra à l'établissement de joindre le candidat en cas de complément d'information. Toute offre incomplète due à l'absence de signalement du candidat sera automatiquement rejetée par le HPR.

Aucune demande de dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

Les offres seront remises en un original dans une enveloppe portant le nom du candidat et la mention :  
"Marché à Procédure Adaptée (remplacement des menuiseries extérieures de l'Aile Médicale)  
NE PAS OUVRIR

Les offres seront transmises de manière à parvenir au plus tard avant les dates et heures fixées par le présent document, soit par voie postale en recommandé avec avis de réception, soit remis à la main contre récépissé, à l'exclusion de tout autre moyen.

- Par voie postale en recommandé avec avis de réception à l'adresse suivante:

*Hôpital de Pédiatrie et de Rééducation de Bullion*  
*Service Travaux*  
*78830 BULLION*

- de la main à la main à la même adresse: de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 du lundi au vendredi.

L'expéditeur devra tenir compte des délais postaux, la personne publique ne pouvant être tenue pour responsable des problèmes d'acheminement du courrier.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci avant ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

**La date limite de réception des offres est fixée au lundi 2 Octobre 2017 à 14h00**





La personne publique se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres des modifications au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 6 PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française.

Les candidats sont informés que la personne publique souhaite conclure le marché en EURO.

Le dossier à remettre par les candidats comprendra les pièces suivantes en *UN original* :

### 6.1 Candidatures

Les candidats devront produire les documents suivants:

1. DC1 : « Lettre de candidature ».
2. DC 2 : « Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement ».
3. Une note portant sur des renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles (qualifications professionnelles, certificats d'identité professionnelle ou références acquises au cours des cinq (5) dernières années pour des prestations de même nature que celles proposées avec indication du montant de ces prestations attestant de la compétence de l'entreprise à réaliser la prestation pour laquelle elle se porte candidate),
4. Déclaration sur l'honneur du ou des candidats dûment datée et signée par le candidat, pour justifier:
  - a. qu'il(s) a (ont) satisfait aux obligations fiscales et sociales;
  - b. qu'il(s) n'a (ont) pas fait l'objet d'une interdiction de concourir,
  - c. qu'il(s) n'a (ont) pas fait au cours des 5 dernières années, une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1, L.125-3 du code du travail.
5. Les pièces mentionnées à l'article R. 324-4 du code du travail (DC6).
6. Les attestations fiscales et sociales ou l'état annuel des certificats reçus en vigueur pour l'année en cours.
7. Les attestations d'assurances Responsabilité Civile et décennale en cours de validité.
8. Un Relevé d'Identité Bancaire de l'entreprise.
9. Une copie de l'attestation d'assurance de responsabilité civile en cours de validité.
10. Une copie de l'extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (KBis) ou une copie de la carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers.

*Les documents tels que DC1, DC2 sont disponibles sur le site internet [www.minefi.gouv.fr](http://www.minefi.gouv.fr)*

Nota: Le marché ne pourra être attribué au titulaire provisoire que lorsque celui-ci aura produit les documents administratifs ci-après, dans un délai de (*délai à préciser: environ 7 jours francs*) à compter de la date figurant sur l'accusé de réception du courrier recommandé (décision d'attribution provisoire) l'informant qu'il est pressenti pour réaliser les prestations du marché:



## 6.2 Offres

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées par eux:

- Un devis détaillé.
- Un acte d'engagement (A.E.) daté et signé par les représentants qualifiés de toutes les entreprises candidates.
- Un mémoire technique suivant les critères demandés pour la valeur technique.
- L'attestation de visite.

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

## 7 JUGEMENT DES OFFRES

Pour les candidats dont l'offre peut être examinée, le Pouvoir Adjudicateur choisira l'offre la mieux disante au regard des critères pondérés suivants :

### Le prix des prestations noté sur 50 points

Le prix des prestations sera apprécié de la façon suivante :

Note attribuée au candidat étudié =  $50 \times (\text{Montant de l'offre la moins disante} / \text{Montant de l'offre étudiée})$

### La valeur technique notée sur 50 points

Elle sera appréciée au regard des informations transmises par les entreprises dans le cadre du mémoire justificatif sur les points suivants :

1. **Choix des matériaux /matériels+ fiches techniques** noté sur 15 points
2. **Respect des contraintes et exigences (chapitre 3 du CCP )** noté sur 15 points
3. **Organisation, moyens humains et sécurité du chantier** noté sur 10 points
4. **Délais d'exécution** noté sur 8 points
5. **Présentation générale du dossier** noté sur 2 points

Le Pouvoir Adjudicateur examinera l'offre de base des candidats pour établir un classement. Les critères seront pris en compte pour cet examen.

Les offres sont classées par ordre décroissant.

Il est précisé que l'attribution du marché n'ira pas nécessairement au moins disant financier.

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les 2 ou 3 candidats au maximum, ayant présenté la meilleure offre au regard des critères de sélections des offres ci-dessus.



Le Pouvoir Adjudicateur n'examinera que les dossiers reçus dans les délais.

Le Pouvoir Adjudicateur examinera les dossiers complets, ne présentant pas d'irrégularité(s) et contenant tous les documents demandés.

En fonction de cette analyse, l'HPR de Bullion pourra, le cas échéant, demander librement aux soumissionnaires d'apporter des précisions ou compléments d'information qui seront jugés nécessaires quant à la teneur de leur offre.

## 8 VISITE DES LIEUX

Une visite des lieux obligatoire est proposée avant la remise des offres. Les soumissionnaires devront **IMPERATIVEMENT** prendre rendez-vous avec Mme SOCCARD dont les coordonnées sont spécifiées à l'article 2, aux dates et heures suivantes :

- Mardi 19 Septembre à 14h00
- Vendredi 22 Septembre à 11h00

Un certificat de visite sera délivré. Il sera joint au dossier.

A Bullion, le 8 septembre 2017  
Le Pouvoir Adjudicateur

